

BVGer D-3887/2015 vom 26. Juni 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-06-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-3887_2015

FR: TAF D-3887/2015 du 26 juin 2015

IT: TAF D-3887/2015 del 26 giugno 2015

Regeste

Asile (non-entrée en matière / Etat tiers sûr) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les demandes de nomination d'un défenseur d'office et de dispense du paiement des frais de procédure sont rejetées.

E. 3

Les frais de procédure, s'élevant à 600 francs, sont supportés par A._____. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Dit arrêt est adressé à la mandataire du recourant, au SEM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.